



*Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité*

*Le Ministre*

*Paris, le 14 NOV. 2007*

Monsieur le Secrétaire général,

Plusieurs organisations, dont la vôtre, que j'ai reçues hier et aujourd'hui m'ont fait part de leurs propositions pour l'organisation des négociations sur la réforme des régimes spéciaux de retraite.

Comme le Gouvernement l'a toujours indiqué, il est plus que jamais indispensable que les négociations d'entreprises et de branches, dont certaines ont déjà débuté, réunissent désormais l'ensemble des organisations qui en ont exprimé le souhait. J'accepte que ces négociations se tiennent avec la participation d'un ou (de) représentant(s) de l'État.

Il conviendrait que ces négociations se déroulent rapidement et progressent à un rythme soutenu. Dans chaque régime spécial et dans le respect des principes d'harmonisation, les propositions concrètes des directions comme des organisations syndicales permettant d'améliorer la situation des agents y seront naturellement examinées.

L'objectif d'un mois de négociation dans l'entreprise ou la branche peut être retenu.

A l'issue de ce délai, les textes réglementaires relatifs à la réforme des différents régimes spéciaux seront rendus publics puis publiés.

Je souhaite que la méthode ainsi proposée permette à votre organisation de continuer à s'engager pleinement dans la discussion et soit de nature à mettre fin au conflit actuel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

*(relève)*

Xavier BERTRAND